



Canadian  
Institute  
of Actuaries

Institut  
canadien  
des actuaires

## Note éducative

# Examen dynamique de suffisance du capital

Document 612

Ce document a été remplacé par les documents 9738 et 9739

**Ce document a été archivé le 11 juillet 2023**



**EXAMEN DYNAMIQUE DE SUFFISANCE DU CAPITAL**

**COMMISSION DES NORMES DE SOLVABILITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

**ARCHIVÉ**

**JANVIER 1996**

*This note is available in English*



## NOTE DE SERVICE

**Aux :** membres de l'ICA qui pratiquent dans le domaine des assurances  
**De :** Guy Engels, président  
Commission des normes de solvabilité des institutions financières  
**Date :** le 26 janvier 1996  
**Objet :** **Version consolidée de la norme sur l'«examen dynamique de suffisance du capital»**

Les normes actuelles de l'EDS sont intégrées au projet de normes consolidées à la section 23, sous le titre «Examen dynamique de suffisance du capital». Il s'agit d'une consolidation des normes existantes concernant les examens dynamiques de solvabilité des assureurs vie et des sociétés de secours mutuel, et du projet de normes pour les sociétés d'assurances IARD.

La présente norme consolidée sur l'EDS tient compte des nombreux commentaires reçus lors d'un sondage mené par la Commission des normes de solvabilité au début de 1994. Un questionnaire détaillé avait alors été envoyé aux actuaires désignés de toutes les sociétés d'assurance vie opérant au Canada, afin d'obtenir leurs commentaires sur la façon d'améliorer la norme actuelle. À ce moment-là, la plupart des sociétés avaient terminé le processus des examens dynamiques de solvabilité pour la seconde fois, d'où la raison de leur demander leurs commentaires sur les points susceptibles d'amélioration. Les résultats du sondage et les mesures prévues ont été discutés en groupe lors de l'assemblée générale de l'ICA de mars 1994.

D'une façon générale, les répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la norme actuelle et qu'il n'était pas nécessaire d'y apporter des révisions en profondeur. Les modifications incorporées à la norme, en grande partie à la suite des excellents commentaires reçus touchaient les points suivants :

- les 10 scénarios suggérés ont été remplacés par une liste des risques dont l'actuaire doit tenir compte;
- les scénarios défavorables comprendraient normalement au moins trois scénarios intégrés;
- les principaux critères d'un scénario défavorable approprié sont la pertinence pour l'assureur et la plausibilité d'occurrence;
- l'actuaire indiquerait dans son rapport les mesures que la direction doit prendre selon chaque scénario intégré.

Il faut aussi souligner que l'EDSC s'appliquera uniquement à l'actuaire désigné d'un assureur. La norme courante EDS s'applique à l'actuaire dont le travail ressemble étroitement à celui d'un actuaire responsable de l'évaluation. Dans le cas d'un actuaire provincial ou d'un actuaire qui ne jouit pas du droit légal d'accès à l'information ni des protections d'un actuaire désigné, je tiens à souligner que l'EDS n'est pas obligatoire. Toutefois, si le travail est effectué, il devrait l'être conformément à cette norme.

La Commission des normes de solvabilité a aussi rédigé un projet de note éducative (ci-joint) à l'égard de la norme EDSC. Celui-ci présente de plus amples renseignements sur les sujets suivants :

- les catégories de risque;
- des exemples de scénarios intégrés; et
- des exemples d'aperçus de rapports.

Nous sommes toujours en train d'élaborer les exemples IARD de ces notes éducatives.

Il n'y a eu que très peu de commentaires à l'égard de l'EDSC dans le cadre du projet des normes consolidées. Nous sollicitons donc vos commentaires sur le projet de normes ou sur la note éducative.

GE

**ARCHIVÉ**

## TABLE DES MATIÈRES

I.	CATÉGORIES DE RISQUE .....	5
II.	EXEMPLES DE SCÉNARIOS INTÉGRÉS .....	6
	Scénario 1 Problèmes économiques sévères avec hausse rapide des taux d'intérêt et des taux d'inflation .....	6
	Scénario 2 Scénario économique déflationniste .....	7
	Scénario 3 Expérience des sinistres – détérioration de la moyenne .....	9
	Scénario 4 Fluctuation très défavorable de l'expérience des sinistres .....	10
	Scénario 5 Crise de liquidités pour la Société .....	10
	Scénario 6 Perte ou dégradation d'une ligne d'affaires non rentable .....	11
	Scénario 7 Perte ou diminution importante de valeur dans la principale catégorie d'actifs .....	11
	Scénario 8 Autres scénarios .....	12
III.	EXEMPLES D'APERÇUS DE RAPPORTS .....	12

ARCHIVÉ

## NOTE ÉDUCATIVE SUR L'EXAMEN DYNAMIQUE DE SUFFISANCE DU CAPITAL (EDSC)

### I. CATÉGORIES DE RISQUE

L'actuaire doit chercher à comprendre de quelle façon la situation financière future peut être touchée par chaque grande catégorie de risque qui est importante pour la société. La section 23.03 de la norme présente des exemples des principales catégories de risque et des tendances défavorables possibles qui pourraient être considérées pour chaque risque.

Cette liste ne devrait pas être considérée comme étant exhaustive pour toutes les sociétés. Les exemples ne sont pas énumérés par ordre présumé d'importance et ne devraient pas être perçus comme une liste obligatoire de scénarios. Le guide de l'analyse dynamique de la situation financière de la Society of Actuaries constitue aussi une bonne référence en ce qui concerne les secteurs de risque pouvant affecter une société.

Les effets plausibles sur l'expérience prévue peuvent être causés par :

- (i) une évolution progressive de l'expérience qui peut ou non passer inaperçue pendant un certain temps;
- (ii) les changements abrupts de l'expérience;
- (iii) les mauvaises estimations de l'expérience prévue.

Il faudrait examiner l'expérience récente de l'industrie, l'expérience historique de la société et les perspectives d'avenir afin de déterminer la période d'expérience à laquelle devraient s'appliquer les examens.

## II. EXEMPLES DE SCÉNARIOS INTÉGRÉS

Voici quelques exemples génériques de scénarios économiques généraux qui pourraient être utilisés. Ces exemples ont pour but d'orienter les actuaires sur la façon de concevoir des scénarios. Ces scénarios ne devraient pas être considérés comme étant obligatoire. Ils ne devraient pas non plus être interprétés comme un «havre sûr». L'actuaire doit appliquer les scénarios qui conviennent aux circonstances de sa société.

Certains scénarios entraîneront une baisse abrupte des bénéfices. Dans bon nombre de sociétés, l'EDS est habituellement présenté au conseil d'administration à la fin de l'année civile. Il serait peut-être plus approprié d'indiquer les fluctuations défavorables qui commencent à la deuxième année et qui se poursuivent dans les années ultérieures de la projection. Si la plus grande partie de la première année est déjà écoulée lorsque vous présentez l'EDS, le conseil peut accepter les projections de l'EDS comme étant plus raisonnables si les résultats de la première année sont raisonnablement consistants avec l'expérience courante.

### **Scénario 1 Problèmes économiques sévères avec hausse rapide des taux d'intérêt et des taux d'inflation**

Ce scénario économique défavorable annonce une augmentation rapide des taux d'intérêt et des taux d'inflation qui entraîne une incertitude générale dans l'économie à la fois pour le secteur de l'assurance et le secteur bancaire.

Ce scénario se fonde sur l'hypothèse que la hausse des taux d'intérêt et des taux d'inflation n'est pas attribuable à une forte économie en train de se développer, mais plutôt le résultat d'un choc inflationniste dû à une économie déjà faible.

D'une façon générale, ce scénario présume de deux années de fluctuations très rapides (c.-à-d. augmentation des taux d'intérêt et des taux d'inflation) dès la deuxième année de la projection. Les taux redescendent ensuite légèrement dans les deux années suivantes.

Les hypothèses des provisions techniques peuvent être modifiées à chaque année, mais devront, à tout le moins, être traitées à la fin de la projection quinquennale.

Ces changements devraient être inclus dans toutes les lignes d'affaires de la société, y compris pour toutes les filiales financières.

Les taux d'intérêt à court terme indiquent une augmentation importante. L'ampleur de l'augmentation dépendra du taux de départ. Par exemple, si le taux de départ est de 8 %, augmentez les taux de ce scénario de 400 points de base chaque année pour la deuxième et la troisième années du scénario, puis diminuez-les de 100 points de base par année dans les deux dernières années de la projection. L'augmentation ne sera pas aussi élevée pour les taux à long terme.

Les nouveaux produits financiers seront touchés s'ils ne sont pas appariés avec exactitude.

L'augmentation des taux d'intérêt dans ce scénario pourra être favorable à certaines lignes de produits.

L'inflation augmente de façon correspondante pour le taux présumé dans la projection de base (c.-à-d. taux d'augmentation de 4 % par année pour la deuxième et la troisième années, puis diminution de 1 % par année pour les deux dernières années). Le scénario pourrait présumer que les coûts pour la société augmenteront d'un pourcentage au moins égal à celui du taux d'inflation. Si l'actuaire estime que la direction prendra des mesures pour réprimer de tels coûts, l'effet sur les dépenses pourrait alors être inférieur à l'augmentation du taux d'inflation. À court terme, la société ne pourra par conséquent

prendre toutes les mesures nécessaires pour contenir ces coûts par rapport aux marges de ses produits.

Ce scénario présume que les marges d'intérêt sur les nouveaux produits financiers demeureront inchangées (autrement dit, la société continuera d'être en mesure d'avoir les mêmes marges de tarification.)

Le montant des nouvelles affaires est le même que celui de la projection de base.

Les taux de participation sont forcés à la hausse, mais ils reposent sur les rendements des portefeuilles.

Les nouvelles ventes seront délaissées en faveur de produits qui tiennent mieux compte de l'augmentation des taux de l'argent frais que les produits classiques. Cela aura aussi pour effet d'augmenter les déchéances et de faire diminuer l'activité. Il faudra évaluer le niveau approprié de ces déchéances élevées pour chaque ligne de produits.

Dans le cas des produits d'assurance vie, les déchéances élevées entraîneront une mortalité plus forte dans les polices qui demeurent en vigueur. Il faudra évaluer le niveau approprié de cette mortalité élevée pour chaque ligne de produits.

Étant donné que ce scénario n'est pas fondé sur l'hypothèse que la hausse des taux d'intérêt est attribuable à une économie forte, il présume une diminution de la valeur des titres. (Autrement dit, le rendement des titres est inversement lié à celui des taux d'intérêt. Présumez que les valeurs du marché boursier diminueront de 25 % au total au cours de la deuxième et de la troisième années puis qu'elles se stabiliseront pour les deux années suivantes.

Les valeurs immobilières sont à la baisse et les rendements d'ensemble sont inférieurs à la projection de base. Présumez que les rendements immobiliers diminuent de 300 points de base pour les cinq années du scénario.

La projection de base nécessite des hypothèses du niveau des défauts au sujet des prêts hypothécaires et des obligations. Ce scénario devrait présumer le plus élevé des deux montants suivants : (i) le double du niveau des défauts du scénario de base pour la deuxième et la troisième années, réduit au niveau de l'hypothèse de base à la fin de la cinquième année; et (ii) un taux de défaut par type d'actif égal aux facteurs requis du MMPRCE pour la deuxième et la troisième années, réduit au taux de l'hypothèse de base à la fin de la cinquième année.

Il est présumé que les paiements hypothécaires anticipés seront de zéro.

Il est présumé que les rachats d'obligations seront de zéro.

Ce scénario présume que les autres sociétés d'assurance continueront d'éprouver des difficultés. Il est présumé que les coûts de la SIAP seront à leur niveau maximal pour les cinq années de la projection.

Étant donné l'incertitude économique, il est présumé que la société ne peut mobiliser de capital externe, sinon à des taux très élevés.

## **Scénario 2 Scénario économique déflationniste**

Il s'agit ici d'un scénario économique défavorable dans lequel les taux d'intérêt et les taux d'inflation ne cessent de diminuer. On trouvera ci-après un résumé des hypothèses à utiliser aux fins de ce scénario.

D'une manière générale, ce scénario présume deux années de baisse des taux d'intérêt. Les taux se stabiliseront ensuite pour les années qui restent.

Il faudra aborder les hypothèses des provisions techniques à la fin de la projection quinquennale.



Ces changements devront être inclus dans toutes les lignes de produits de la société.

Les taux d'intérêt à court terme diminueront à la moitié de la projection de base présumée au cours de la deuxième et de la troisième années de ce scénario. Les taux à long terme diminueront du même nombre de points de base. Les taux se stabiliseront à ces niveaux pour le reste de la projection.

Cette situation se répercutera sur les nouveaux produits financiers s'ils ne font pas l'objet d'un appariement parfait. Cet appariement de l'actif et du passif est une question que les filiales financières doivent également traiter.

L'inflation devrait diminuer jusqu'à 1 % pour toutes les années. Ce scénario présume que les coûts pour la société diminueront par rapport à la projection de base, parallèlement au taux d'inflation.

Étant donné que les deux dernières années de la projection sont stables, il est présumé que les nouvelles affaires souscrites à la fin de la période de projection comprendront les frais moins élevés de tarification. Chaque ligne est examinée individuellement afin d'évaluer le traitement approprié des frais à l'égard des polices en vigueur (p. ex., faut-il modifier les hypothèses des provisions techniques?).

Ce scénario présume que les marges d'intérêt sur les nouveaux produits monétaires ne fluctueront pas de façon importante. Cependant, à mesure que les taux d'intérêt descendront, il est possible que les sociétés ne soient pas en mesure de maintenir leurs marges courantes de tarification.

Le montant des nouvelles affaires n'est pas différent de celui de la projection de base.

Il est possible de présumer que les taux de participation diminueront de façon constante, à l'image de l'expérience de la société ces dernières années (p. ex., il y a un retard comparativement au rendement des portefeuilles).

Les déchéances dans les produits d'assurance classiques pourraient s'améliorer dans ce scénario. Le niveau approprié des déchéances est évalué pour chaque ligne de produits.

Les taux minimaux garantis pourraient intervenir dans certaines lignes de produits, et il faudra évaluer les coûts pour chaque ligne de produits. Les effets, s'ils surviennent, risquent d'être importants et il faudra donc les examiner étroitement. Cependant, à mesure que les taux descendront, il est possible de présumer que les taux minimaux garantis des nouvelles affaires seront rajustés à la baisse dans la tarification.

Il faut tenir compte des effets de ajustement de la valeur marchande sur les nouveaux produits monétaires.

Ce scénario présume que la valeur des titres, en raison de l'incertitude économique incessante, diminuera de 25 % au total au cours de la deuxième année de la projection avant de reprendre pour les années ultérieures.

Les valeurs immobilières diminueront (c.-à-d. elles seront inférieures à celles de la projection de base) à cause de l'incertitude économique générale.

La projection de base renferme des hypothèses du niveau des défauts au sujet des prêts hypothécaires et des obligations. Ce scénario devrait présumer le plus élevé des deux montants suivants : (i) le double du niveau de défaut du scénario de base pour la deuxième et la troisième années, réduit au niveau de l'hypothèse de base à la fin de la cinquième année; et (ii) un taux de défaut par type d'actif égal aux facteurs requis du MPRCE pour la deuxième et la troisième années, réduit au taux de l'hypothèse de base à la fin de la cinquième année.

Il est présumé que les paiements hypothécaires anticipés doubleront.

Les rachats d'obligations augmenteront dans ce scénario.

Ce scénario présume que les autres sociétés d'assurance continueront d'éprouver des difficultés. Il est présumé que les coûts de la SIAP seront à leur niveau maximal pour les cinq années de la projection.

De même, si la société opère aux États-Unis, on présumera une hausse des cotisations dans les fonds garantis.

### Scénario 3 Expérience des sinistres – détérioration de la moyenne

Une société qui possède un bloc important de polices d'assurance vie, de rentes, de santé ou IARD voudra assurément vérifier l'effet d'une détérioration progressive de l'expérience des sinistres. Cette vérification s'effectue séparément pour chaque ligne d'affaires. Au cours des dernières décennies, l'expérience de la mortalité a eu tendance à s'améliorer globalement. Cette situation a pu être incorporée de façon implicite ou explicite dans la tarification ou dans l'évaluation des rentes.

Pour vérifier la sensibilité, voici des exemples d'hypothèses :

- a. Pour l'assurance vie, une détérioration de 2 % de l'expérience de mortalité pour chacune des cinq années de la projection. Cela devrait influencer toutes les lignes de produits d'assurance, tant l'assurance individuelle que collective.
- b. Pour les produits de rente assortis de risques viagers, présumez une amélioration du double de celle qui figure déjà dans les hypothèses d'évaluation.
- c. Pour l'assurance santé, présumez une détérioration de 2 % de l'expérience de morbidité.

L'actuaire ne devrait pas se fier uniquement aux exemples ci-avant, mais plutôt déterminer ce qui est raisonnable pour la société compte tenu de son expérience antérieure et du niveau des PÉD déjà inclus dans les provisions techniques.

À la fin des cinq années, il est présumé que la détérioration a cessé. Les effets de la mortalité supplémentaire pendant les cinq années de la projection de l'EDSC seront constatés par une augmentation des coûts des sinistres. Cependant, l'effet le plus important sera la réévaluation des provisions techniques pour y inclure le maintien d'un niveau élevé des sinistres dans l'avenir.

Il est possible de présumer que ce scénario n'aura aucun effet sur les rentes individuelles et collectives différées ni sur aucune filiale financière acceptant des dépôts.

L'actuaire devrait tenir compte de toutes les autres hypothèses de l'EDS pour voir si elles devraient être modifiées. Par exemple

- a. À quel moment la direction réagira-t-elle pour modifier la tarification? Dans le cas de l'assurance vie et des rentes, il faudrait présumer un délai d'au moins trois ans avant que des mesures correctives ne soient apportées. Dans le cas de l'assurance santé et des assurances IARD, il faudrait présumer un temps de réaction plus court, par exemple, un an et demi.
- b. À quel moment les barèmes des participations des titulaires de police seront-ils touchés? Il y aura possiblement un délai avant que la direction ne réagisse, comme dans le cas de la tarification.
- c. Y aura-t-il un effet sur les nouvelles ventes? Par exemple, si l'actuaire présume que cette détérioration des sinistres touche uniquement sa société et non l'industrie dans l'ensemble, une augmentation des prix affectera la situation concurrentielle de la société.
- d. Y aura-t-il un effet sur les déchéances si les prix augmentent ou si les participations des titulaires de police diminuent?

#### **Scénario 4 Fluctuation très défavorable de l'expérience des sinistres**

Ce scénario a pour but de vérifier les effets de fluctuations très défavorables sur l'expérience moyenne des sinistres. Il est vraisemblable que l'on vérifiera la sensibilité de la société à des fluctuations probables de son expérience de base. Une expérience extrêmement défavorable, à laquelle on pourrait raisonnablement s'attendre, est un événement que la société devrait être en mesure d'absorber.

L'actuaire examine les niveaux historiques des sinistres que la société a effectivement connus dans le passé, et il utilise le niveau le plus élevé de mortalité. En termes simples, on présumerait vraisemblablement que la pire expérience survenue dans les 20 dernières années se produira dans la deuxième année de la projection.

Si on veut être plus prudent dans le scénario, il est possible de présumer que ce niveau beaucoup plus élevé de sinistres se produira pendant deux années consécutives.

Il est ensuite présumé que la mortalité revient aux niveaux normaux pour le reste de la projection. Il n'est pas nécessaire de modifier les hypothèses des provisions techniques à la fin de la période de cinq ans.

Il faudrait vraisemblablement vérifier ce scénario pour chaque grande ligne d'affaires.

Ce scénario pourrait toucher les lignes d'affaires suivantes :

- i) assurance vie;
- ii) rentes viagères (c.-à-d. amélioration de la mortalité);
- iii) assurance vie et santé collective (c.-à-d. mortalité et morbidité);
- iv) santé individuelle;
- v) filiales IARD.

Les résultats seraient alors indiqués séparément pour chacun des types de ligne énumérés ci-avant. L'actuaire ne procéderait à aucune compensation entre les lignes de produits d'assurance et de rentes.

Ce scénario présume qu'il n'y aura aucun effet sur les rentes individuelles et collectives différées ni sur les banques et fiducies.

Ce scénario pourrait avoir un effet sur les capitaux externes que l'on propose de mobiliser. Si le scénario se solde par un bénéfice net négatif, il faudrait présumer que la société ne peut pas mobiliser des capitaux externes pendant au moins les deux prochaines années.

L'actuaire devrait examiner si ce scénario causera des problèmes de flux monétaires.

L'actuaire devrait aussi tenir compte de la réaction de la direction. Par exemple, y aura-t-il modification des participations aux titulaires de police? Réduira-t-on les dividendes aux actionnaires?

#### **Scénario 5 Crise de liquidités pour la Société**

Ce scénario a pour but de projeter sur la société les conséquences d'une déchéance importante ou d'un grave problème de liquidité. Ce scénario touche uniquement la société en question et non l'industrie dans son ensemble.

Ce scénario pourrait survenir à cause d'une perte soudaine de confiance dans la société de la part du marché extérieur. Par exemple, cela pourrait être un recul soudain de sa cote par les agences d'évaluation, combiné à une publicité étendue. La perception d'un problème pourrait le faire naître. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a causé l'échec de Mutual Benefit et d'Executive Life. Cette absence de confiance du public a aussi précipité la crise financière d'O&Y.

Il est possible de présumer que cette crise ne durera pas toute la période de cinq ans. Les effets se feront sentir très fortement pour la période de deux ans commençant au début de la deuxième année

de  
projection.

la

Ce scénario ne touche aucune hypothèse à l'égard des taux d'intérêt ou des taux d'inflation. Ce scénario influence les déchéances et les nouvelles affaires de la société.

La société ne peut emprunter aucun capital à l'extérieur, par exemple, des effets commerciaux, une dette subordonnée, des actions privilégiées. Tous les emprunts existants ne peuvent être renouvelés à l'échéance.

La société éprouve un arrêt soudain et presque total de ses nouveaux contrats de rentes. Il y a un roulement minimal à l'échéance. Il y aurait lieu d'évaluer le niveau approprié des déchéances pour chaque ligne de produits. Le niveau des rachats est élevé, même s'il y a des ajustements à la valeur marchande ou des frais de rachat.

Les déchéances sont beaucoup plus élevées dans les blocs de l'assurance individuelle. Ici encore, il y aurait lieu d'évaluer le niveau approprié des déchéances pour chaque ligne de produits. Il faudrait présumer que l'expérience de la mortalité dans les polices s'aggraverait à cause de l'antisélection. Il faudrait aussi présumer que les participations ne changeront pas.

La société connaîtra une diminution des nouvelles ventes d'assurance, mais elle ne peut réduire ses frais en proportion.

Toutes les filiales de la société connaîtront le même sort, et il est présumé que la société continuera d'appuyer toutes ses filiales.

Il y aurait lieu d'établir des hypothèses très prudentes au sujet de la vente d'actifs non liquides.

### **Scénario 6 Perte ou dégradation d'une ligne d'affaires très rentable**

Ce scénario a pour but d'examiner l'effet, sur la société, de la perte de sa ligne d'affaires la plus rentable. Cette perte pourrait être attribuable à l'une des causes suivantes :

- une modification des lois fiscales de base;
- l'entrée massive des banques sur le marché, entraînant l'élimination de toutes les marges de bénéfices pendant quelques années;
- l'entrée de plusieurs concurrents sur un marché que dominait auparavant la société;
- une modification importante des lois à la consommation du pays;
- l'agitation politique.

La société perdra sa capacité de continuer à générer de nouvelles ventes dans sa ligne d'affaires la plus rentable, ou verra sa capacité fortement diminuée à ce titre.

La société ne sera pas en mesure de réduire ses dépenses dans l'immédiat, surtout ses frais généraux.

### **Scénario 7 Perte ou diminution importante de valeur dans la principale catégorie d'actifs**

Ce scénario a pour but d'examiner l'effet, sur la société, d'une perte totale ou d'une forte diminution de la valeur d'une importante catégorie d'actifs. Bien que ce scénario soit sans doute improbable pour la société, il est déjà survenu dans le passé. En voici quelques exemples :

- l'effet de l'effondrement du marché des obligations à haut risque sur Executive Life de New York;
- la diminution importante de certains complexes immobiliers très importants d'Equitable Life;
- la diminution de valeur de certaines filiales importantes de Les Coopérants;
- le taux élevé de défaut des hypothèques commerciales et les bénéfices immobiliers peu élevés de Confederation Life.

L'actuaire procéderait à l'examen des cas improbables, car cela lui permettra peut-être de découvrir que

la société s'est orientée vers les résultats d'une hypothèse particulière pour l'avenir.

Le but est d'examiner la vulnérabilité particulière de la société. Par exemple :

- Si une société possède une filiale qui touche un bénéfice de 10 % et qu'elle dépend de ce bénéfice, qu'arrivera-t-il si le bénéfice tombe à seulement 3 %?
- Qu'arrivera-t-il si la société effectue un achat important d'un bloc d'affaires d'une autre société, qui se révèle par la suite non rentable?

### **Scénario 8 Autres scénarios**

L'actuaire devrait examiner les circonstances particulières de sa société et évaluer les scénarios en conséquence. Par exemple :

- Si la société possède un montant élevé de polices d'assurance temporaire à 100 ans, quel sera l'effet d'un taux de déchéance de 1 %?
- Si la société possède un montant élevé de réassurance cédée, quel sera l'effet d'une insolvabilité de son principal réassureur?
- Si la société effectue des placements ou des activités à l'échelle internationale, quel sera l'effet d'une fluctuation importante imprévue des devises?

## **III. EXEMPLES D'APERÇUS DE RAPPORTS**

### **1. Résumé**

- résumé des résultats des scénarios (répercussions du MPRCE, de la rentabilité, de la liquidité et des cotes de crédit)
- faire ressortir les risques de solvabilité les plus importants

### **2. Introduction à l'EDSC**

- objet, étendue, procédé, méthode

### **3. Mesure de la suffisance du capital (MPRCE)**

- description et situation actuelle

### **4. Scénario de base**

- description du scénario, des hypothèses et des résultats
- explication de la consistance avec le plan d'entreprise

### **5. Scénarios défavorables**

- description des scénarios, des hypothèses et des résultats
- comparaison avec les scénarios évalués l'année précédente

### **6. Analyse des risques par ligne d'affaires**

- explication des risques et des résultats des scénarios

### **7. Conclusions et recommandations**

- résumé et situations futures

**8. Annexes**

- objectifs/initiatives de base de la société
- activités d'amélioration du capital
- hypothèses clés
- autres considérations (agences d'évaluation du crédit, impôt, questions d'évaluation/comptabilité)

ARCHIVÉ